

DÉCISION N°2022-103 I

Objet : calendrier d'extension des horaires de la BUTC au titre de 2022/2023 – périodes d'examens à l'UTC.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le règlement intérieur de l'UTC,

Vu la décision UTC n°2019-125I en date du 15 juillet 2019 relatifs aux horaires d'ouverture et de fermeture des locaux de l'UTC,

Vu l'avis du comité technique en date du 29 septembre 2020 sur l'extension des horaires d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque de l'UTC en période de révisions et d'examens,

Vu la décision UTC n°2022-045I fixant le calendrier universitaire au titre de l'année universitaire 2022/2023,

Vu la décision UTC n°2021-199I relative aux horaires d'ouverture et de fermeture de la BUTC en période de révisions et d'examens à l'UTC,

DÉCIDE

Article unique : calendrier d'extension des horaires de la BUTC

Les dates d'extension des horaires de la BUTC, en période de révisions et d'examens, au titre de l'année universitaire 2022/2023 sont ainsi fixées :

Semestre d'automne 2022 :

Du lundi 10 octobre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus.

Du mardi 03 janvier 2023 au jeudi 19 janvier 2023 inclus.

Semestre de printemps 2023 :

Du lundi 03 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus.

Du lundi 05 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023 inclus.

Le directeur,

Christophe Guy

Par délégation



La directrice adjointe

Claire Rossi

Service des affaires
générales et juridiques

✉ sagj@utc.fr

☎ : 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : service des affaires générales et juridiques
Copies : service/département/direction concerné(e)s
rectorat
Diffusion : rubrique actes réglementaires